



Compte rendu du CDAS du 14/06/2022

EURE

Le point important de l'ordre du jour de ce CDAS portait sur la réforme de l'action sociale.

Mme Lopez présidente du CDAS s'est cantonnée à dérouler à titre d'information les différents éléments constituant cette réforme. Bien entendu, cette réforme répond aux attentes des agents et à leurs besoins selon le secrétariat général (SG) du ministère à l'origine de celle-ci.

La CGT, dans sa déclaration liminaire (jointe à cet envoi), a repris les différents items de la réforme en indiquant pourquoi celle-ci était néfaste aux agents de la DGFIP. Elle a fait un parallèle avec la réforme (NRP) qui elle aussi devait améliorer la vie des agents ! Nous savons également qu'il n'y a pas de véritable concertation au niveau national comme le SG le laisse à penser. D'ailleurs la quasi-majorité des organisations syndicales est en désaccord avec ce projet.

Cette réforme se déploie selon 4 volets :

- le parc des résidences EPAF
- la gouvernance des opérateurs de l'action sociale
- les prestations d'action sociale
- le réseau de l'action sociale

Le parc des résidences : les 2/3 vont être cédées et sont déjà fermées depuis fin 2021, elles ne répondraient plus aux attentes des agents et sont à rénover (il faut dire qu'elles ont été laissées à l'abandon!) La moitié des sommes perçues au titre des cessions sera réaffectée pour les travaux. Ce programme de rénovation durera jusqu'en 2027. La présidente n'a pas été en mesure de répondre à notre question portant sur l'affectation de la seconde moitié du produit des cessions : cela représenterait environ 20 millions d'euros.

La gouvernance : l'ensemble des 7 associations actuelles dont ALPAF-AGRAF-EPAF-ATSCAF sera sous « la tutelle » d'une nouvelle structure avec un statut propre et un schéma de gouvernance avec une convention d'objectifs et de moyens ! Il paraît que cela devrait mieux fonctionner...

Les prestations : Certaines ne sont pas assez connues des agents et devront faire l'objet d'une communication plus approfondie. Notons que depuis le 1^{er} juillet dernier une prestation logement destinée aux enfants étudiants a été mise en place.

Le réseau : la CGT est en désaccord total sur ce sujet, la mise en place d'un échelon régional (avec offre d'emploi contractualisée) ainsi qu'une disparition plus ou moins déguisée des

délégations départementales à plus ou moins court terme n'est pas propice à favoriser la connaissance du terrain et les besoins des agents. Déjà certaines petites directions seront impactées par la disparition de leur délégué départemental. De plus, personne ne voit à ce jour le bénéfice apporté par la création de cet échelon régional. D'ailleurs, les fiches de poste du délégué départemental et celle du responsable régional sont quasi identiques.

Mme Lopez nous indique vouloir conserver le réseau dans notre département...

La mise en place de cette réforme se fait très rapidement puisqu'elle est prévue au 1/1/2023 !

Fonds d'innovation locale : 100000 euros sont débloqués au niveau national pour des projets d'initiative locale. Le CDAS a commencé à travailler sur ce sujet. Les projets devront être retournés avant le 30 septembre au SG qui retiendra les projets les plus aboutis et novateurs. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les faire remonter rapidement.

Une nouvelle assistante sociale a été nommée, nous lui souhaitons la bienvenue en attendant le retour de Mme Yamina BOUDALI.

Les représentants CGT en CDAS.